

CGU : A.T.R.M.

ATRM : atelier de réparation & maintenance moulinets

2673 route de HAGET

32150 CAZAUBON

33+787774894 ou 33 + 558498483

siret 38971279500043

page FACEBOOK : ATRM-entretien moulinets

SITE INTERNET : a-t-r-m.com entretien moulinets

Pour nos échanges

Nous utiliserons le mail atrm.moulinets@outlook.fr , et le téléphone (N° de téléphone atelier : 05 58 49 84 83 // 07 87 77 48 94)

Voici le principe :

Le protocole de prise en charge est très simple:

Une fois vos coordonnées enregistrées ; NOM ; ADRESSE postale; N° de téléphone et adresse MAIL

je peux créer une fiche pour chaque moulinet

POUR L'EXPEDITION

Soignez votre emballage : protection individuelle + emballage + nouvelle protection + calage dans emballage plus grand (il en va de l'intégrité de votre matériel)

**EVITEZ un conditionnement perso ,
comme les housses néoprène et boîte d'origine
à plus forte raison si vous tenez à votre emballage.**

ATRM applique la mise à plat des cartonnages d'expédition pour des raisons évidentes de stockage des emballages vides

Joignez : infos relatives au matériel et coordonnées dans le colis notamment les incidents survenus sur le matériel , cela me permettra d'être plus efficace et surtout plus rapide et mieux répondre à vos attentes.

N'indiquez pas sur le colis qu'il s'agit de moulinet ou de matériel de pêche !

SUIVI de COLIS : afin de mieux appréhender nos échanges de matériel , **veuillez SVP me communiquer le N° de suivi du colis** ; la société chargée du transport (ex colissimo , Chronopost,) le lieux de dépôt ainsi que sa date. Ses informations nous sont utiles pour toutes démarches ou réclamations.

Par COLISSIMO

Dominique ANTOINAT

A.T.R.M.

2673 route de HAGET

32150 CAZAUBON

A réception de votre colis j'établis la fiche de prise en charge (OR) numérotée, dont je vous adresse la copie par mail . J'interviens sur votre moulinet ; **Délais moyen 4 à 6 semaines** (en ce moment transition atelier de Vieux boucau à Cazaubon , comptez un retour à la normale à partir de fin janvier 2026) et vous tiens informé de la situation. Ce délai ne tient pas compte de ceux imposés par la livraison de pièces détachées souvent en provenance de l'étranger que je ne maîtrise pas, mais fera l'objet d'un échange en fonction des disponibilités fournisseurs.

POUR L'INTERVENTION

2 uniques forfaits MAIN D'OEUVRE

1° FORFAIT MOULINETS tambour fixe ou tournant* : 40 €
entretien ou réparation (depuis le 1 er SEPTEMBRE 2021)

Quelque soit le temps à consacrer à votre matériel ou la gravité de « l'avarie » , c'est un forfait unique* . Les pièces mises en Œuvre pour effectuer l'entretien ou la réparation sont facturées en sus.

NOTA : **PRIX DES PIECES** répercussion intégrale des fluctuations fournisseurs , des surcoûts transport et douane . Par conséquence: le prix facturé au client ATRM est le prix "instantané de la pièce " au moment de son achat fournisseur . **prix pièce facturée client = prix public achat fournisseur au moment de sa commande + frais liés à l'acquisition de la pièce (douane & transport)** (en stock ou importé spécifiquement pour une intervention, chaque pièce est étiquetée à sa juste valeur)(*(cette méthode entraine une variation de prix à la pièce et non au stock vous pouvez donc avoir deux pièces à des prix différents dans une même facture)*)

*** INTERVENTIONS SPECIFIQUES généralement : 60 €**

Certaines interventions ne rentrent pas dans le cadre du forfait, et font appel à un traitement particulier :

- **NOYADE ; (immersion prolongée avec ou sans manœuvre) : 60 €**
 - **OXYDATION GENERALE** (due à un stockage prolongé ou exposition aux intempéries sans précaution particulière) ; **60 €**
 - **CHUTE** (avec dommages visibles sur la carrosserie laissant supposer des risques au démontage) ;
- de façon générale toutes interventions devant être traitées de façon particulière ; soit parce qu'elles impliquent des risques de casse au démontage soit parce qu'elles n'entrent pas dans le protocole et entraînent un traitement particulier, ainsi qu'un espace dédié exclusif. Les règles de l'intervention s'appliquent ici, C.à.D. concertation AVANT intervention.**

2° FORFAIT MOULINETS BIG GAME TRaine et TRaine LOURDE : 60 €

ce forfait est spécifique au gros matériel de pêches sportives ou professionnelles, le principe de traitement de ce matériel est exactement le même que pour les catégories plus légères. Facturation forfaitaire, contrôle, démontage, nettoyage et réglage du moulinet, avec mise en œuvre d'équipement spécifique tel que treuil pour essais de frein en dynamique et presse hydraulique pour le remplacement de certaines pièces.

QUE COMPREND ?

UNE INTERVENTIONS : REVISION ou / et ENTRETIEN & REPARATION

Incluent: Démontage, Nettoyage, Inspection de chaque composant, Remontage avec Graissage neuf (graisse origine SHIMANO). Démontage du frein, nettoyage aux solvants (sauf feutrine)/ graissage (DG04 ou CALL'S), essais en statique au peson. Démontage du galet , nettoyage , remontage (huile ferro-magnétique), graissage et essais.

NOTA : le remplacement des consommables dégradés au démontage sont inclus dans le forfait (tel que les joints ou visserie) sauf si la dégradation est antérieure au démontage ou due à un défaut d'utilisation ou entretien (usure, oxydation, présence sable ou eau) . Le remplacement des roulements ne nécessitant pas de reprise d'alignement ou de calage est considéré comme de l'entretien courant comme tout consommable, et facturé en pièce.

EXCLUSIF DAIWA (à partir de 2015)

Apport d'huile ferromagnétique sur les équipements dotés de ce système d'étanchéité avec sup. produit MAGRON MF MAGSEALED :

1 élément = 10 € ; 2 éléments = 12 € ; 3 éléments = 15 € ; 4 éléments 19€

(les points concernés par l'huile ferromagnétique sont : magasin anti-retour ; galet ; portées de roue de commande Droite & Gauche)

cette mise en œuvre fait également partie de l'entretien courant .

A NOTER ! & intéressant

LES ROULEMENTS MAGSEALED DES PORTEES D&G DE LA ROUE DE COMMANDE

SALTIGA (à partir de 2015) PEUVENT ÊTRE REMPLACES PAR DES ROULEMENTS STANDARDS à large piste

INTERVENTIONS REPARATION (ces interventions souvent spécifiques sont toujours réalisées en concertation directe avec le propriétaire du moulinet. AUCUNE pièce (hors roulements & pièces d'usure, bien sur !) ne peut être mise en place sans l'accord du propriétaire du moulinet.)

Les interventions REPARATIONS INCLUENT TOUJOURS : les étapes Entretien Nettoyage + le traitement spécifique du problème en privilégiant toujours la réparation sur l'échange (sauf pour les roulements qui eux, à contrario, seront toujours changés au moindre doute) Les pièces misent en œuvre pour effectuer la réparation (avec votre accord) seront facturées, en sus du forfait MO , au prix public + port , sans majoration tarifaire . (vous pouvez fournir ces pièces neuves ou d'occasion).

NOTA IMPORTANT

Toute réparation doit pouvoir être garantie,
donc un dialogue transparent sera systématiquement à l'origine
de chaque intervention.

Implicitement chaque facture indiquant une réparation engage A.T.R.M. pour une durée
minimale de 3 MOIS pour cette réparation

TRAITEMENT DE SURFACE SPECIAL

CERAKOTE

Il s'agit d'un traitement de surface du moulinet (par application à chaud, d'un revêtement micrométrique de céramique) , lui assurant une bien meilleure résistance à la corrosion, aux chocs et rayures, et lui fournissant par son application une personnalisation exclusive. Ce traitement s'opère en relation et collaboration avec "CAOTING WORKS" de Seignosse. Exclusivement sur devis avec des délais spécifiques (exemple : 1 Saltiga Z 4500 traité en noir mat bi-ton avec inscription laser carangue GT = 80 € de préparation , puis de remontage A.T.R.M. et 200 € de traitement CERAKOTE bobine et manivelle comprises)

POUR LE REGLEMENT

Une fois les travaux terminés, je vous adresse la facture que vous pourrez régler

- soit par chèque libellé à mon nom (*dominique ANTOINAT*) et adressé à CAZAUBON 32150

- soit par virement **PAYPAL** par le compte suivant: dominique.antoinat@wanadoo.fr

_,une autre solution est possible par virement bancaire sur demande

- Bien sur, vous pouvez passer à l'atelier et régler sur place en espèce ou en chèque

DANS UN DELAI de 12 MOIS c'est le gardiennage maximum GRATUIT de votre matériel

En l'absence de retrait et de règlement dans un délais de 12 mois suivant l'émission de la facture

A.T.R.M. considère que : soit vous lui abandonnez votre matériel, soit vous sollicitez tacitement un gardiennage de celui-ci . Auquel cas pendant une durée de 12 mois supplémentaire votre matériel sera conservé à l'atelier à vos frais à compter de la date d'émission de la facture d'intervention . Ces frais de gardiennage et conservation sont de 15 € par mois au premier jour du mois. Passé ce délais A.T.R.M. considère que vous lui avez ABANDONNE votre matériel, ce qui n'exclut pas le règlement de la facture

POUR LE RETOUR du colis de moulinets

Dés l'encaissement réalisé, je vous adresse le retour du (es) moulinet (s) (*le retour de votre matériel est directement subordonné au règlement de la facture s'y rapportant*)

(*ATTENTION il ne peut y avoir un retour dans emballage originel puisque celui-ci a été décartonné à son arrivé*)

LA RESPONSABILITE d'ATRM se limite à l'expédition du colis retour (nom ; adresse ; qualité d'emballage ; date d'expédition) ATRM ne peut être tenu pour responsable d'une perte ou une dégradation du matériel expédié dès l'or que l'expédition respecte les volontés du destinataire .Cette responsabilité incombe au transporteur qui , en cas de problème devra être saisi par le destinataire lui même.

Le plus couramment par **voie postale COLISSIMO** , ou , sur spécification expresse de votre part, par CHRONO-POST

à moins que vous soyez à l'atelier bien sur !!

FORFAIT D'EXPEDITION (basés sur tarifs postaux 2023, incluant : Frais postaux ou transport, temps passé, emballage, déplacement)

Afin de moins pénaliser les pêcheurs situés loin de l'atelier et hors France, la réexpédition des moulinets est également "forfaitisée" . pour un envoi simple (sauf avis contraire)

1 moulinet (1,2 kg max)= 19 € ; 2 moulinets (2,5 Kg max) = 24 € ; 3 moulinets (3,5 Kg) = 30 € ;
4 moulinets = 38€ ;

4 et plus comptez: (cout de 2 Moulinets / 2 x 0,75 x nombre de moulinets)

'parcours complexes' l'expédition se fera au cas par cas après consultation du destinataire.

(nota : les moulinets spéciaux comme **ELECTRIQUES & BIG GAME** sont comptabilisés à 1,5 moulinets en raison de leur poids , encombrement et/ou connections électriques)

**Le simple fait d'expédier votre matériel à ATRM implique
votre adhésion pleine et entière aux conditions générales
d'utilisation de l'atelier**

CGU établies le 02 janvier 2026